

Élections Municipales 2020



Photo-© Julien Héry - Saint-Hélen

L'installation du nouveau Conseil Municipal s'est tenue le 23 mai dernier à la salle des fêtes. (de gauche à droite) **Martine BUGEAUD, Solène SAMSON, Evelyne GUERY, Jean-Michel JOURDAN, Olivier BOIXIERE, Serge RIVIERE, Marie-Christine PINARD, Olivier TREHEL, Laurence GABORIT, Maël FELIN, Pascal BOURSICOT, Monique MOREAU, Aurore PAU, Gwenaëlle MARTIN, Élie CHATTON**



SOMMAIRE

- P 03 - Edito du maire
- P 04 - Informations municipales :
Comptes rendus des séances
de conseil municipal
CCAS
Secours Populaire
- P 12 - La vie communale :
Le marché
- P 13 - Travaux :
Cimetière
Travaux de voirie
- P 14 - Jeunesse :
Pump track
Recensement militaire
Argent de poche
- P 15 - Enfance :
Écoles
- P 16 - Associations :
Amicale Laïque
Les Coët'utins
Les pêcheurs des Quintaines
Société de Chasse "La Hélennoise"
Club Rance Coëtquen
Club de l'Amitié
Bien-être et Talents
A l'asso de la forêt
Calendrier des fêtes
Appel à candidature
- P 19 - Infos Pratiques :
Civisme
Travaux Bricolage et jardinage
Dépôt de verres
Petites annonces
Brûlage des déchets verts
Chiens errants
Recherche de photos
Remerciements communaux

- P 20 - Discours Marie-Christine Pinard



Horaires de la Mairie

Pour toutes vos démarches, les services de la mairie sont ouverts aux jours et horaires suivants :

Jour	Matin	Après-midi
Lundi	9h00 à 12h00	14h00 à 17h00
Mardi	9h00 à 12h00	14h00 à 17h00
Mercredi	9h00 à 12h00	Fermé
Jeudi	9h00 à 12h00	Fermé
Vendredi	9h00 à 12h00	14h00 à 17h00
Samedi	9h00 à 12h00	Fermé

Tél : 02 96 83 21 55 • Courriel : mairie@saint-helen.fr

Site internet : www.saint-helen.fr

Vous pouvez rencontrer les élus en mairie sur rendez-vous

Marie-Christine PINARD – Maire de Saint-Hélen
mairie@saint-helen.fr

Olivier BOIXIERE – 1^{er} adjoint
Finances, Urbanisme, Agglomération, Bâtiments, Agriculture, Mobilité, Villages & Patrimoine.
Conseillers délégués rattachés :
Jean-Michel JOURDAN : mobilité, agriculture
Olivier TREHEL : urbanisme, entretien bâtiments, patrimoine
finances@saint-helen.fr ou urbanisme@saint-helen.fr

Solène SAMSON – 2^{ème} adjointe
Social, CCAS, Enfance, Relations avec les écoles, Services périscolaires, Communication, Associations.
Conseillères déléguées rattachées :
Laurence GABORIT : relations avec les écoles, périscolaires, enfance
Aurore PAU : communication, associations
social@saint-helen.fr ou ccas@saint-helen.fr

Maël FELIN – 3^{ème} adjoint
Travaux, Voirie, SIVOM, Forêt et Environnement, Sports et Jeunesse.
Conseillers délégués rattachés :
Elie CHATTON : SIVOM, villages
Serge RIVIERE : voirie, suivi des travaux
technique@saint-helen.fr

Pour prendre rendez-vous
02 96 83 21 55 ou mairie@saint-helen.fr

Réunion de coordination de la municipalité
Maire, adjoints et secrétaire de mairie : tous les vendredis à partir de 17h30

Les titulaires au conseil communautaire de DINAN AGGLOMERATION
Mme Marie-Christine PINARD, maire, Titulaire
M. Olivier BOIXIERE, 1^{er} adjoint, Suppléant.



ÉDITO

Bonjour
Je vous présente notre premier bulletin municipal élaboré par toute l'équipe et qui vous sera distribué, main à la main, par les élus.

Pour commencer, nous vous sommes reconnaissants de vous être mobilisés si nombreux pour cette élection municipale. Dans un contexte rendu très difficile avec le risque pandémique du Coronavirus, vous avez souhaité voter et faire entendre vos voix. S'il en était besoin, c'est une nouvelle preuve extraordinaire de l'importance que vous accordez à l'échelon communal. Et je remercie tout particulièrement les hélennaises et hélennais qui nous ont apporté leurs suffrages et leur confiance.

Le résultat du 15 Mars est clair, le conseil municipal a pu être renouvelé ; j'en profite pour remercier également le conseil sortant et M. Pascal Perrin, adjoint puis maire sortant, de leur engagement pour la commune.

Cette campagne a été une formidable aventure humaine avec l'ensemble de mes colistiers, c'est une aventure enrichissante. Nous avons apprécié en particulier le porte à porte pour distribuer notre programme et les échanges associés avec chacun de vous.

Personnellement, arrivée récemment sur la commune avec mon époux, et jeune retraitée, cette campagne m'a permis de découvrir de nombreuses personnes, de constater votre attachement à votre commune. Vous la souhaitez vivante, dynamique et qu'il y fasse bon vivre.

Pour y parvenir, nous avons cherché à construire un programme ambitieux et structurant pour l'avenir de Saint Hélien, il est aussi engageant pour l'ensemble des élus. Nous le réaliserons de façon responsable, sans augmenter les impôts, et en cherchant à associer largement la population dans des commissions spécifiques extra communales.

Désormais, la campagne est terminée, et maintenant, parce que nous sommes « engagés avec vous pour bien vivre à Saint-Helen », c'est bien ensemble que nous allons travailler, avec l'ensemble des élus et des habitants volontaires (qui peuvent se faire connaître). Nous serons les élus de tous les hélennais.

Vous le savez, le nouveau conseil municipal, élu ce 15 mars, n'a été installé que lors de la séance du 23 mai dernier. Mais malgré le confinement, nous avons travaillé en visio-conférence afin de préparer, sans attendre, les dossiers et les projets. Et dès le 29 Mai, nous avons rencontré l'ensemble des agents pour leur expliquer notre démarche et notre fonctionnement.

Si la crise sanitaire majeure du Coronavirus a plutôt épargné notre région (en comparaison), il aura fallu s'organiser pour mieux parer tout risque pandémique et en réduire les impacts.

Ainsi, pour faire face, nous avons mis en place une cellule de crise COVID-19 intercommunale (avec Pleudihen sur Rance et la Vicomté sur Rance). La mobilisation de plus de 80 bénévoles, adossée à l'expérience de l'association « Soleil & Sourires » ont permis d'entreprendre une veille sanitaire des plus fragiles. Cette SOLIDARITE intercommunale exemplaire a fédéré les énergies et les moyens pour des résultats positifs et largement appréciés. Merci à tous les bénévoles impliqués.

Et puis, il y a eu la fabrication des masques ; l'objectif visé était de couvrir la population des trois communes (5 700 habitants) et ce sont 6 000 masques qui ont été fabriqués par 50 couturières bénévoles. Nous leur réitérons nos remerciements. Un article leur sera consacré dans le prochain bulletin municipal.

Et si le risque reste toujours bien présent, la vie reprend son cours progressivement. Les écoles ont ré ouvert, les services municipaux également.

Cette crise a confirmé, comme un peu partout en France, le souhait de recourir encore davantage aux circuits courts pour nos approvisionnements. Nous avons cherché à y répondre et comme vous avez pu le voir, nous avons mis en place un petit marché le samedi matin, marché qui s'étoffe de semaine en semaine de nouveaux commerçants. Ces derniers apprécient la convivialité et la sympathie des hélennais. Vous le savez, la pérennité de ce marché tient à notre implication individuelle, nous comptons sur vous.

Vous trouverez dans le présent bulletin une description des différents autres sujets traités par le conseil municipal.

Pour finir, dans le contexte actuel, sanitaire et social, très difficile, nous sommes plus que jamais près de vous. Nous devons garder les valeurs acquises durant la crise COVID-19 : l'attention les uns envers les autres, l'entraide et le soutien mutuel. Chacun a découvert ou a pu redécouvrir son voisin, son quartier et son village. Cette chaîne solidaire et fraternelle, cette chaîne d'union locale doivent se poursuivre. Il ne tient qu'à chacun de nous.

Je vous souhaite une bonne lecture et vous souhaite un très bel été.

Marie-Christine PINARD
Maire

Infos municipales

Les comptes rendus des séances de conseil municipal :

RÉUNION DU 16 JANVIER 2020

Tous présents sauf Mme Solène DEVAUX (procuration à Mr Pascal BOURSICOT)

1 - CONVENTION GESTION EAUX PLUVIALES URBAINES

Dinan Agglomération, exercera, à compter du 1^{er} janvier 2020, en lieu et place des communes membres, les compétences définies par l'article L.5216-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment, au titre de ses compétences obligatoires, la compétence "Eaux pluviales urbaines" au sens de l'article L.2226-1 du CGCT. Il faut entendre "gestion des eaux pluviales urbaines" comme gestion des eaux pluviales "dans les zones urbanisées et à urbaniser", c'est-à-dire les zones couvertes par un document d'urbanisme (zones U et AU).

La Commune ne verse en conséquence pas d'attribution de compensation à Dinan Agglomération, correspondant aux charges transférées.

Cette convention serait conclue pour une durée d'un an, renouvelable une fois.

Aussi après avoir pris connaissance de cette convention, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le principe d'une convention de gestion de service par laquelle Dinan Agglomération et la Commune conviennent de l'organisation du service public de gestion des eaux pluviales urbaines ; et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes.

2 - INSTALLATION CLASSÉE UNITÉ DE MÉTHANISATION "LA GUERCHE"

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une enquête publique a eu lieu du 9 décembre 2019 au 4 janvier 2020 suite à la demande présentée par Messieurs Yvan et Lucas SERVIN pour la SAS METHA SERVIN soumise à enregistrement, en vue d'exploiter une unité de méthanisation au lieu-dit "la Guerche" en SAINT-HELEN. Après avoir rappelé que ce projet avait déjà été présenté au conseil municipal le 27 août 2019 et n'avait suscité aucune opposition particulière et considérant qu'aucune remarque n'a été formulée sur le registre d'enquête.

Le Conseil Municipal, par 14 voix "POUR" et une abstention (Antoine DECONCHY), émet un avis favorable à ce projet.

3 - RÉPARATION MATS ÉCLAIRAGE PUBLIC "LE RENARD BLEU"

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le projet de remplacement des 2 mâts accidentés dans le lotissement "le Renard Bleu" présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes-d'Armor pour un montant estimatif de 991 €.

4 - QUESTIONS DIVERSES

Scolarisation dès 3 ans : Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que depuis la rentrée de septembre 2019, la scolarisation est obligatoire à l'âge de 3 ans entraînant ainsi une participation plus élevée pour les communes accueillant une école privée sous contrat d'association sur leur territoire. Si jusqu'à présent l'Etat ne souhaitait pas compenser cette hausse de participation, il semblerait qu'il ait décidé de revenir sur cette décision.

Bilan forum des associations : En partenariat avec les communes d'Aucaleuc, de Bobital, de Brusvily, de Calorguen, de Lanvallay, de Quévert, de Saint-Carné, de Saint-Hélen, de Taden, de Trélivan et de Vildé Guingalan, la Ville de Dinan a organisé le Forum des associations 2019. 202 y ont participé. La participation financière s'élève à 5 293€ répartie au prorata du nombre d'habitants. C'est ainsi que la dépense restant à la charge de notre commune est de 220€.

Commission révision des listes électorales Elle aura lieu le Vendredi 21 février 2020 à 17H.

Madame Monique TREHEL s'étonne du retard pris dans les travaux d'aménagement du cimetière. Monsieur le Maire lui répond que les conditions météorologiques actuelles ne permettent pas de commencer le terrassement.

Monsieur Pascal LORRE indique à l'assemblée que la croix a été remise en haut de la Rue du Tertre par le SIVOM. Un accord de principe avait été trouvé avec les propriétaires du terrain.

Madame Martine BUGEAUD informe que des ateliers "aide aux aidants" vont être mis en place à la suite de la conférence qui a eu lieu sur ce sujet le 13 janvier dernier.

RÉUNION DU 13 FÉVRIER 2020

Tous présents sauf Mr Johnny LEPERE (procuration à Mr Antoine DECONCHY) Mme Pascale MOUSSET (procuration à Mme Martine BUGEAUD)

1 - COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2019

Après avoir entendu le compte administratif 2019 qui s'établit ainsi:

Fonctionnement

Dépenses	856 811.15€
Recettes	1 029 534.25€
Excédent de clôture	172 723.10€

Investissement

Dépenses	119 762.40€
Recettes	385 303.73€
Excédent d'investissement	265 541.33€
Reste à réaliser dépenses	311 646.54€
Reste à réaliser recettes	31 395.00€

Infos municipales

Le conseil municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 n'appelle aucune observation.

Hors de la présence de Monsieur Pascal PERRIN, Maire, le conseil municipal, par 12 voix "POUR" et 3 abstentions (Monique TREHEL - Olivier BOIXIERE - Olivier TREHEL), approuve le compte administratif 2019. Monsieur Olivier BOIXIERE, au nom de la minorité, explique les raisons de leur abstention. "Encore une année blanche" a-t-il lancé. "Un mandat perdu ou rien n'a été fait, sauf de petites réalisations mais aucun projet structurant. On reporte sur le prochain mandat. La nouvelle municipalité devra assumer la réhabilitation du cimetière. Les résultats sont certes positifs mais démontrent que les investissements n'ont pas été nombreux". Monsieur Pascal PERRIN, Maire, ne partage pas cette analyse et rappelle que de nombreux travaux ont été réalisés, les bâtiments publics notamment ont été entretenus. Leur profession de foi a été respectée. Quant au retard pris dans l'aménagement du cimetière, il rappelle les nombreuses difficultés qui ont perturbées ce dossier (appel d'offres, conditions climatiques notamment).

2 - QUESTIONS DIVERSES

Au terme de ce mandat, Monsieur Le Maire a tenu à remercier l'ensemble des élus pour leur investissement durant ces six ans. Monsieur Olivier BOIXIERE regrette qu'il n'y ait pas eu suffisamment de travail en commission et pense qu'il aurait fallu déléguer davantage. Toutefois, il tient à préciser que tout n'a pas été négatif pendant ces années. Monsieur Antoine DECONCHY qui participait à sa dernière réunion a tenu lui aussi à remercier le Maire pour le travail qui a été accompli.

RÉUNION DU 23 MAI 2020

Tous présents

L'ensemble des conseillers nouvellement élus le 15 mars 2020 ont été convoqué par M. Pascal PERRIN, maire ; ils sont tous présents. M. Pascal PERRIN invite l'assemblée à s'installer.

C'est ensuite M. Élie CHATTON, doyen d'âge qui procède à l'appel des conseillers municipaux nouvellement élus. La secrétaire de séance désignée en tant que benjamine de l'assemblée est Mme Aurore PAU.

1 - ELECTION DU MAIRE

Deux candidates au poste de maire : Mmes Marie-Christine PINARD et Martine BUGEAUD.

À l'issue du vote uninominal à bulletin secret, c'est Mme Marie-Christine PINARD qui est élue maire avec 12 voix pour (et 3 voix pour Mme Martine BUGEAUD).

2 - FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Le nombre d'adjoints est fixé à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, arrondi à l'entier inférieur ($15 \times 30\% = 4,5$) soit 4 pour Saint Hélien.

Mme le maire propose de fixer à 3 le nombre d'adjoints.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3 - ELECTION DES ADJOINTS

L'élection des adjoints a lieu au scrutin de liste et doit respecter la parité. Une seule liste est proposée au vote. Sont ainsi désignés : 1^{er} adjoint M. Olivier BOIXIERE, 2^{ème} adjoint Mme Solène SAMSON, 3^{ème} adjoint M. Maël FELIN (12 voix POUR, 1 BLANC et 2 NULS).

4 - LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Depuis la loi du 31 mars 2015, le maire doit procéder à la lecture de la charte de l'élu local mentionnée à l'article L1111-1-1 du CGCT. Il est remis une copie à chaque conseiller ainsi que des dispositions du CGCT relatives aux conditions d'exercice des mandats locaux.

À l'issue de la séance de conseil, Mme Le Maire remet l'écharpe tricolore aux adjoints et une broche « conseiller municipal » à l'ensemble des conseillers, et fixe la prochaine réunion au jeudi 28 Mai à 20h30.

RÉUNION DU 28 MAI 2020

Tous présents

1 - DÉSIGNATION DES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS

Le Maire peut déléguer, par arrêté sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et à des membres du conseil municipal. Aussi, sur présentation de Madame le Maire, le conseil municipal accepte la désignation de 6 conseillers délégués. Sont ainsi désignés :

Rattachés à Olivier BOIXIERE, 1^{er} adjoint :

-Jean-Michel JOURDAN : mobilité, agriculture (15 voix POUR) .

-Olivier TREHEL : urbanisme, entretien bâtiments, patrimoine (15 voix POUR)

Rattachés à Solène SAMSON, 2^{ème} adjoint :

-Laurence GABORIT : relations avec les écoles, périscolaire, enfance (15 voix POUR) .

-Aurore PAU : communication, associations (15 voix POUR)

Rattachés à Maël FELIN, 3^{ème} adjoint :

-Elie CHATTON : SIVOM, villages (15 voix POUR)

-Serge RIVIERE : voirie, suivi des travaux (entreprises) (12 voix POUR 3 voix CONTRE)

Infos municipales

2 - INDEMNITÉS DE FONCTION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer le taux des indemnités comme suit, à compter du 23 mai 2020

Maire..... 35.70 % de l'indice 1027

Adjoints..... 57.10 % des 19.8 % de l'indemnité du Maire

Et à compter du 28 mai 2020

Conseillers délégués : 33.10 % des 19.8% de l'indemnité du Maire

Pour un TOTAL GÉNÉRAL de 4 237.11€.

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée le choix de se limiter à 3 adjoints et de positionner 6 conseillers délégués. L'objectif de cette décision est de réduire l'indemnité des adjoints et d'augmenter celle des conseillers délégués pour une mobilisation plus large.

3 - CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Conformément au CGCT, le conseil municipal peut créer diverses commissions communales. Leur composition doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Commission finances et personnel communal :

Marie Christine PINARD, Olivier BOIXIÈRE, Jean Michel JOURDAN, Solène SAMSON, Olivier TRÉHEL, Martine BUGEAUD, Pascal BOURSICOT.

Commission Urbanisme et entretien des bâtiments :

Marie Christine PINARD, Olivier BOIXIÈRE, Elie CHATTON, Maël FELIN, Serge RIVIERE, Olivier TREHEL, Martine BUGEAUD, Pascal BOURSICOT.

Commission Appel d'offres :

Titulaires : Marie Christine PINARD, Olivier TRÉHEL, Serge RIVIÈRE, Pascal BOURSICOT.

Suppléants : Jean-Michel JOURDAN, Maël FELIN, Evelyne GUERY, Martine BUGEAUD.

Commission scolaire : Marie Christine PINARD, Laurence GABORIT, Monique MOREAU, Aurore PAU, Solène SAMSON, Martine BUGEAUD, Gwenaëlle MARTIN

Commission communication Associations : Marie Christine PINARD, Jean Michel JOURDAN, Laurence GABORIT, Evelyne GUERY, Monique MOREAU, Aurore PAU, Solène SAMSON, Gwenaëlle MARTIN.

CCAS : Marie Christine PINARD, Laurence GABORIT, Monique MOREAU, Aurore PAU, Solène SAMSON, Gwenaëlle MARTIN.

Conseil d'école : Solène SAMSON, Laurence GABORIT.

Commission travaux - voirie : Marie-Christine PINARD, Maël FELIN, Serge RIVIERE, Elie CHATTON, Olivier TREHEL, Evelyne GUERY, Martine BUGEAUD, Pascal BOURSICOT.

Commission SIVOM : Marie-Christine PINARD, Elie CHATTON, Serge RIVIERE, Martine BUGEAUD.

Commission de contrôle des listes électorales : Elie CHATTON, Monique MOREAU, Serge RIVIERE, Martine BUGEAUD, Pascal BOURSICOT.

A noter que plusieurs comités consultatifs intégrant des personnes non élues seront constitués ultérieurement, à savoir : villages, mobilités, sécurité routière, agriculture et cadre de vie, internet et digitalisation, jeunesse, sport et culture.

4 - DÉLÉGUÉS S.D.E.

La commune de SAINT HELEN est membre du Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor et, à ce titre, il appartient, à chaque renouvellement municipal de désigner ses représentants. Aussi et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité désigne Madame Marie-Christine PINARD, représentant titulaire et Monsieur Jean-Michel JOURDAN, représentant suppléant.

5 - LABEL ECOLES NUMÉRIQUES

Madame le Maire présente à l'assemblée le nouvel appel à projets « label écoles numériques » émis par l'Etat. L'objectif est de soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles maternelles et élémentaires des communes rurales. La subvention de l'Etat couvre 50% de la dépense engagée pour chaque école et est plafonnée à 7 000 € pour chacune d'entre elles. Pour être éligible, la dépense engagée pour chaque école devra s'élever à minima à 3 000 €. Compte tenu de ces données, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'apporter son soutien à ce projet en inscrivant la somme de 5 500 € à chacune des 2 écoles de notre commune.

6 - DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AUX DIVERS ORGANISMES

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal désigne les représentants de la commune aux divers organismes, à savoir :

- Correspondant Défense : Serge RIVIERE
- CNAS : Aurore PAU
- Mission Locale : Maël FELIN
- Correspondant sécurité routière : Olivier TREHEL

Infos municipales

7 - QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur Olivier TRÉHEL souhaite faire le point sur la **numérotation des maisons**. Réponse : commande passée avant le confinement national, la livraison pourrait avoir lieu pour la fin juin.

Monsieur Pascal BOURSICOT s'étonne de ne pas avoir été sollicité pour la **distribution de la lettre n° 4 spécial COVID** alors qu'il était bénévole jusqu'à présent. Madame Le Maire lui explique que c'est lié à la mobilisation d'une partie des bénévoles de l'équipe de Mr Pascal PERRIN qui a souhaité se retirer. Il est pris note de la réintégration dans le dispositif des élus de la minorité.

Distribution des masques : Madame Le Maire indique à l'assemblée que 5 900 masques ont été fabriqués entre les 3 communes (ST HELEN-LA VICOMTÉ-PLEUDIHEN). La distribution d'un deuxième masque aura lieu le samedi 30 mai 2020 de 10 h à 13 h sur la place. Le reliquat sera distribué en mairie et au vu du nombre important, il n'est pas exclu qu'un don sera fait au CCAS ou une autre commune.

Cellule de crise COVID : toujours en activité et à noter une collaboration remarquable entre les 3 communes.

Marché circuit court : Ouvert depuis quelques semaines le samedi matin de 9 h à 12 h. A noter la présence d'un maraîcher ainsi qu'un poissonnier.

Commission des finances : vendredi 5 juin à 17 h 30

Ecoles : Madame Laurence GABORIT, en charge des relations avec les écoles, informe l'assemblée de la reprise de la garderie municipale à partir du jeudi 4 juin. Cette décision fait suite à un sondage auprès des familles et une rencontre avec les directrices d'école.

Rencontre avec le personnel communal : vendredi 29 mai à 17 h 30. L'objectif est de présenter les élus aux agents et lancer la collaboration. Tous les conseillers sont invités à y participer. Mmes Martine BUGEAUD et Gwénaëlle MARTIN précisent qu'elles ne pourront être présentes et tiennent à s'excuser.

RÉUNION DU 18 JUIN 2020

Tous présents sauf : Mme Martine BUGEAUD (procuration à Mme Gwénaëlle MARTIN)

Le procès-verbal de la séance précédente n'a soulevé aucune observation et est adopté à l'unanimité.

1 - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION	172 723.10 €
Affectation en réserves en investissement	150 000.00 €
Report en fonctionnement R002	22 723.10 €

2 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide de voter les taux d'imposition suivants pour l'année 2020, à savoir :

Taxe Foncière Bâti : 18.54 %

Taxe Foncière Non Bâti : 70.44 %

Du fait de la réforme de la fiscalité directe locale, dès 2020, les taux de taxe d'habitation sont gelés à hauteur de ceux appliqués en 2019 (14.22%)

3 - BUDGET PRIMITIF 2020

Après avoir pris connaissance des prévisions budgétaires 2020 proposées par la commission des finances, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le budget primitif qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- Section de fonctionnement 993 000.00 €
- Section d'investissement 566 000.00 €

4 - TARIFS CANTINE ET GARDERIE – ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, fixe comme suit les tarifs de la cantine et de la garderie municipale applicables à la rentrée de septembre 2020, comme suit.

Cantine :

3,25 € le repas pour un enfant de la commune

4.15 € le repas pour un enfant hors commune

1.85 € le repas pour le 3^{ème} enfant et plus d'une même famille de la commune lorsqu'ils sont tous présents

2,35 € le repas pour le 3^{ème} enfant et plus d'une même famille hors commune lorsqu'ils sont tous présents

3,25 € le repas pour un stagiaire école

5.40 € le repas pour un stagiaire non-scolaire

6.40 € le repas pour un enseignant

Infos municipales

Garderie

- 2.10 € par jour et par enfant de la commune présent le matin
- 2,70 € par jour et par enfant hors commune présent le matin
- 2.50 € par jour et par enfant de la commune présent le matin et soir ou le soir uniquement
- 3,20 € par jour et par enfant hors commune présent le matin et soir ou le soir uniquement
- 1.15 € par jour et par enfant à compter du 3^{ème} enfant présent le matin
- 1.40 € par jour et par enfant à compter du 3^{ème} enfant présent le matin et ou le soir uniquement
- 5 € par enfant le quart d'heure supplémentaire commencé

Salles : En ce qui concerne les tarifs des salles, une réflexion doit être engagée sur la politique tarifaire ainsi que sur les modalités de fonctionnement : acompte, chèques de caution.

Dans l'attente, il est proposé de maintenir les tarifs jusqu'en décembre 2020.

5 - ALSH INTERCOMMUNAL : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ET TARIFS

En 2019, les communes ont établi une convention portant sur la mutualisation de personnel, d'infrastructures et de matériel pour la gestion d'un service ALSH commun aux trois communes. Pour ce faire, les 3 communes ont décidé de mettre en place une entente intercommunale par voie de convention conformément aux dispositions de l'article L5221-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5221-1 et L.5221-2 et vu l'avis des Conseils Municipaux de PLEUDIHEN-SUR-RANCE du 20/06/19, de SAINT-HÉLEN du 20/06/19 et de LA VICOMTÉ-SUR-RANCE du 19/06/19, cette convention d'entente intercommunale a été signée le 16/07/19 par leurs maires respectifs pour une prise d'effet à compter du 1^{er} août 2019.

Bilan moral et financier de la période août 2019 – mai 2020

Le bilan en terme d'organisation et de fréquentation est satisfaisant. Aucun élément défavorable n'a été relevé du fait de cette mutualisation. Le bilan financier est également correct, le seul poste de charge présentant un surcoût inhérent à cette entente étant logiquement la ligne budgétaire « transfert en car » qui correspond aux liaisons de transferts d'enfants entre les différents sites. L'analyse du reste à sa charge et de sa répartition apparaît cohérent compte-tenu des fréquentations propres à chaque commune. Globalement, les objectifs fixés initialement sont atteints.

Volonté commune de renouveler sur la période juillet 2020- juin 2021

Après avoir pris connaissance de ces données, le conseil municipal à l'unanimité :

- décide de renouveler la convention d'entente intercommunale signée le 16/07/19, avec prise d'effet à compter du 1^{er} juillet 2020 en intégrant la période de vacances de juillet 2020 et dans les mêmes conditions que celles stipulées dans ladite convention,
- de nommer cinq élus, trois titulaires et deux suppléants, qui seront appelés à siéger dans la commission intercommunale de suivi de cette convention.
Titulaires : Solène SAMSON – Monique MOREAU – Gwénaëlle MARTIN
Suppléants : Aurore PAU – Laurence GABORIT
- de maintenir les tarifs 2019 à savoir :

• HORAIRES

Journée à Pleudihen et à Saint-Hélen					
GARDERIE	7h30 – 9h / 17h15 – 18h45	ACCUEIL	9h – 9h15 / 17h – 17h15	JOURNÉE	9h15 – 17h (avec repas et goûter)

• TARIFS

	QUOTIENT FAMILIAL	GARDERIE LE CRÉNEAU	ENFANT HABITANT À PLEUDIHEN, ST-HÉLEN, LA VICOMTÉ		ENFANT N'HABITANT PAS À PLEUDIHEN, ST-HÉLEN, LA VICOMTÉ	
			JOURNÉE	SEMAINE DE 5 JOURS	JOURNÉE	SEMAINE DE 5 JOURS
BARÈME A	0 € A 575 €	1.00 €	8.30 €	37.35 €	11.20 €	50.40 €
BARÈME B	576 € A 700 €	1.15 €	11.20 €	50.40 €	12.35 €	55.60 €
BARÈME C	701 € A 900 €	1.20 €	12.40 €	55.80 €	13.65 €	61.45 €
BARÈME D	901 € A 1100 €	1.25 €	13.40 €	60.30 €	14.75 €	66.40 €
BARÈME E	1101 € ET +	1.35 €	14.60 €	65.70 €	16.10 €	72.45 €

6 - DÉLÉGATIONS CONSENTIES A MME LE MAIRE

Madame le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences. Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Madame le Maire toutes les délégations consenties par le CGCT.

Infos municipales

7 - AMÉNAGEMENT DU CIMETIÈRE : AVENANT N° 1 ENTREPRISE EVEN

Monsieur Maël FELIN, adjoint aux travaux fait le point sur l'état d'avancement des travaux d'aménagement du cimetière, puis détaille l'avenant au projet qui a été sollicité par la municipalité.

Celui-ci a pour objet :

la fourniture et pose de 18 cavurnes supplémentaires soit une plus value de 5 724 € HT

la suppression de la réalisation d'un abri soit une moins value de 19 183.27 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte l'avenant n°1 tel que présenté.

Incidence financière de l'avenant :

- Montant initial du marché : 214 741.85 € TTC
- Avenant : 16 151.12 € TTC
- Nouveau montant du marché : 198 590.72 € TTC

8 - DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, propose en qualité de commissaires de la commune de SAINT HÉLEN les contribuables désignés ci-après, pour la période comprise entre la date de la présente décision et la date d'expiration du mandat des membres du conseil municipal.

COMMISSAIRES TITULAIRES		COMMISSAIRES SUPPLÉANTS	
1	Martine BUGEAUD	1	Pascal BOURSICOT
2	Arlette BLANCHARD	2	Michel FOUERE
3	Claudette CHEHU	3	Didier LANGE
4	Marie GUERIN	4	Alain AMELINE
5	Sandrine GILLET	5	Dominique LEONARD
6	François BOTREL	6	Michel MENAGE
7	Aurélie LUCAS	7	Pascal LORRE
8	Monique TREHEL	8	Corinne RABET
9	Gwénaëlle MARTIN	9	Pascal PERRIN
10	Florence SAUDRAIS	10	Odile COLAS
11	Cathelyne SPINNEWIJN	11	Alain BRIOT
12	Michel QUEBRIAC	12	Dominique GRISON

9 - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION APPEL D'OFFRES

Le conseil municipal,

VU l'article L 1411-5 du CGCT CONSIDÉRANT qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat CONSIDÉRANT qu'outre le Maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants élus par le conseil municipal en son sein, après en avoir délibéré, et à l'unanimité.

- Désigne les membres titulaires suivants :
Mr Olivier TREHEL, Mr Serge RIVIERE, Mr Pascal BOURSICOT.
- Désigne les membres suppléants suivants :
Mr Jean-Michel JOURDAN, Mr Evelyn GUERY, Mr Martine BUGEAUD.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2020-03-03 traitant cette désignation.

10 - OPERATION "ARGENT DE POCHE"

Depuis 2017, l'opération argent de poche est menée sur la commune. L'objectif est de permettre aux jeunes de découvrir et d'appréhender le monde du travail, mais c'est aussi un moyen de les inciter à s'engager dans une démarche citoyenne et de les responsabiliser sur des courtes missions.

Les jeunes donnent un coup de main d'une ou plusieurs demi-journée en échange d'argent de poche, sous le contrôle d'un agent communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de relancer l'opération sur 2020
- Budget prévisionnel : 525 € soit 35 missions
- Durée de la mission : 3h (matin ou après-midi)
- Indemnisation : 15€ par mission
- Période : été 2020 et vacances de la Toussaint
- Public concerné : jeunes nés en 2002, 2003 et 2004

Infos municipales

11 - ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE D'ACQUISITION DE MASQUES

Le Conseil municipal, Considérant que la tension extrême sur la production des masques n'est pas compatible avec les délais habituels de mise en concurrence et de consultation.

Aussi, afin de réaliser une économie d'échelle, de mutualiser les procédures de passation de marché, de gagner en termes d'efficacité et de sécurité juridique ou encore de simplifier les phases de la procédure marché pour les membres, il est souhaitable de créer un groupement de commandes entre Dinan Agglomération et les communes concernées. Le groupement a pour mission de coordonner et optimiser les actions des différentes parties, en gérant la préparation et la passation des marchés publics susceptibles de répondre aux besoins des membres du groupement, à savoir l'acquisition de masques.

Les masques ont été fournis ainsi :

683 masques adultes et 152 masques enfants.

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'acquisition de masques,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) Approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commandes ;
- 2) Autorise Madame le Maire à signer ladite convention ;
- 3) Autorise Madame le Maire à signer toutes pièces à intervenir et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

12 - QUESTIONS DIVERSES

Indemnités des élus : Madame Gwénaëlle MARTIN souhaite savoir pourquoi tous les élus du conseil n'ont pas été indemnisés : seuls 2 élus de la majorité et 3 de la minorité ne le sont pas alors que Madame GUÉRY entre autre, s'investit sur le bon fonctionnement du marché. Elle propose que tous les conseillers qui ne détiennent pas de délégation perçoivent quand même une indemnité de 50€ chacun. Cela permettrait de valoriser l'implication de chacun et notamment dans la distribution du bulletin.

Madame le Maire s'explique sur les raisons de cette décision et propose d'en rediscuter lors du prochain conseil.

Don au CCAS : Madame Solène SAMSON, adjointe aux affaires sociales informe l'assemblée que dans le cadre de la lutte contre le coronavirus, de nombreux bénévoles ont participé activement à la création de masques. Tous les habitants de la commune le souhaitant ont d'ailleurs reçu un exemplaire. Suite à cette opération et en remerciement des habitants ont souhaité faire un don. Aussi, après délibération, et à l'unanimité, le conseil municipal accepte de recevoir les dons qui seront reversés au budget du CCAS.

Intempéries : Madame Le Maire rend compte à l'assemblée des dégâts occasionnés dans de nombreux villages (Les Vallées, Le Gage, Trévallon, Le Mézeray, La Ménaudière, Rue du Clos de l'Epine) par les violents orages du mercredi 17 juin. Elle tient à remercier au passage les élus et agents municipaux qui ont participé au nettoyage.

Ces sinistres auront permis de constater que d'importants travaux de voirie et notamment d'écoulement des eaux pluviales seront à prévoir dans les mois qui viennent.

Les agriculteurs seront également conviés avec la mise en place d'une commission agricole.

Travaux de voirie 2020 : Monsieur Serge RIVIERE fait le point sur les travaux d'aménagement des voies communales qui vont démarrer la semaine suivante : Coëtquen, Rue du Tertre, Le Plessis-Gestil, le Bas Bourg. Quant aux Fouasses, et avant de commencer les enrobés, le SIVOM doit entreprendre des travaux afin de régler le problème d'évacuation des eaux pluviales.

Participation au forum des associations : le conseil municipal donne son accord de principe pour renouveler sa participation financière au forum des associations qui aura lieu le 5 et 6 septembre prochain.

Dématérialisation : Monsieur Olivier BOIXIERE informe l'assemblée du projet de dématérialisation des régies : possibilité de paiement en ligne, par prélèvement ou carte bancaire. Le travail des agents en serait ainsi facilité et offrirait aux habitants un service supplémentaire.

CCAS : Madame Solène SAMSON donne à l'assemblée la liste des personnes extérieures qui siègent au CCAS à savoir, Mme Annie QUEBRIAC, représentante de l'Association des Paralysés de France Mr François BOTREL, représentant de l'UDAF, Mme Colette JUNGUENÉ, représentante du Club de l'Amitié de ST HELEN (3ème âge), Mme Marie-Christine DESCROIX, représentante de l'association œuvrant dans le domaine de lutte contre l'isolement (Soleil et Sourires), Mr Dominique LEONARD, représentant de l'association œuvrant dans le domaine de l'insertion et de lutte contre les exclusions (Secours Populaire)

Commerce : Mr Olivier BOIXIERE propose de constituer rapidement une commission "Commerce" ouverte à tous.



Infos municipales

Centre Communal d'Action Sociale ou C.C.A.S

A la suite des dernières élections municipales de mai 2020, le Centre Communal d'Action Sociale s'est renouvelé.

Il est géré par un Conseil d'Administration composé de Mme Marie-Christine PINARD, maire, qui en est la présidente de droit, et en nombre égal : de membres élus en son sein par le Conseil Municipal (Mmes Laurence GABORIT, Gwenaëlle MARTIN, Monique MOREAU, Aurore PAU et Solène SAMSON - vice-présidente) et de membres extérieurs nommés par le maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal, représentants des associations de personnes âgées et retraités (Mmes DESCROIX Marie-Christine et JUNGUENE Colette), personnes handicapées (Mme QUEBRIAC Annie), des associations familiales (M. François BOTREL) et des associations d'insertion (M. Dominique LEONARD).

Le C.C.A.S exerce différentes activités de prévention et d'aide, en liaison étroite avec les institutions publiques ou privées, en faveur des personnes fragilisées (aide et accompagnement des personnes âgées, aides aux familles en difficulté, aux personnes handicapées, lutte contre les exclusions...).

L'aide sociale s'adresse à tous : jeunes, familles, handicapés, personnes âgées en situation de précarité... Si vous êtes ou si vous connaissez une personne dans le besoin, n'hésitez surtout pas à le faire savoir en appelant le secrétariat de mairie au 02.96.83.21.55, par mail à "ccas@saint-helen.fr", ou en contactant un des membres du CCAS.

Bien entendu, nous respecterons une discrétion et une confidentialité absolue.

Pour prendre date: REPAS ANNUEL DU CCAS

Plaisir des papilles et du vivre ensemble ! Se retrouver, échanger, quoi de mieux qu'un bon repas pour en profiter !

Le C.C.A.S. convie les administrés de la commune ayant plus de 70 ans, à un repas, chaleureux et savoureux, le dimanche 18 octobre 2020 (*sous réserves des mesures sanitaires*)

Pour nous contacter

Par téléphone, en appelant le secrétariat de mairie au 02.96.83.21.55

Par mail à "ccas@saint-helen.fr". En contactant un des membres du CCAS.



Comité du Pays de Dinan

Nous sommes une association à but non lucratif, reconnue d'utilité publique et déclarée grande cause nationale. Notre mission est d'agir contre la pauvreté et l'exclusion en France ou dans le monde, de promouvoir la solidarité et ses valeurs. Nous rassemblons des personnes de toutes opinions, conditions et origines qui souhaitent faire vivre la solidarité.

Sur le Pays de Dinan le Secours Populaire couvre 64 communes et est particulièrement actif sur l'aide alimentaire, le jardin solidaire, le vestimentaire, l'accompagnement des personnes et des familles dans leurs démarches et leurs droits (accès au logement, à la santé, aux vacances, à la culture et aux loisirs, au sport, à l'insertion professionnelle) ou la lutte contre l'illettrisme.

En 2019 nous avons distribué plus de 9000 paniers alimentaires et accompagné de nombreuses familles sur le Pays de Dinan, grâce à l'investissement de 57 bénévoles mais aussi avec l'appui financier ou matériel de particuliers, d'entreprises et de collectivités territoriales.

Nous le savons tous, la crise sanitaire et économique qui a touché la planète et notre pays a des répercussions considérables pour les plus démunis et les plus précaires. Si vous vous retrouvez en grande difficulté, n'attendez pas, la porte du Secours Populaire est ouverte et vous y serez toujours reçu avec un sourire et toute notre bienveillance.

Par ailleurs tout le monde peut apporter sa pierre à l'édifice pour répondre à des besoins particulièrement vitaux dans la période. Par exemple en participant aux activités bénévoles de notre association. Ou encore par des dons financiers ou matériels qui garantissent la continuité de nos actions. La solidarité n'est pas juste une valeur philosophique, construisons-la et faisons-la vivre ensemble !

Tout ce qui est humain est nôtre. Vous aussi ? Alors venez nous rencontrer...

Secours Populaire du Pays de Dinan

19, boulevard de Préval

22100 Quévert

02 96 85 2150

spfdinan@orange.fr

Le Secours Populaire, vous connaissez ?

Nouveau à Saint-Helen ! Le Marché de producteurs



Depuis mi-avril Franck et Florence Leroy, maraîchers de Saint-Jouan-des-Guérets proposent la vente de paniers de légumes .



Depuis le déconfinement nous leur avons proposé de s'installer le samedi pour vendre leur produit sur un étal et cela est une belle réussite.

Le samedi 30 mai Mr Henri Chasle, marin-pêcheur malouin, et son matelot Junior Lambert, ont rejoint la place de l'église.



Sur leur étal, bars, lieux, barbues, encornets, mais aussi quelques crustacés, araignées, homards ou coquillages, le tout pêché au chalut dans la nuit par les deux marins du Black-Bass.



Samedi 13 Mai sont venus étoffer nos allées :



Mr Montembault, traiteur, propose deux plats à emporter chaque samedi.

Mme Noslier Jessica, fleuriste vient embellir notre marché avec ses bouquets aux douces couleurs de fleurs fraîches.



Samedi 20 Juin

M. Gesbet Christophe apiculteur et son frère Stéphane cuisinier sont venu nous vendre leur production.

Il s'agit de miel local issu de 2 ruchers, un à Saint-Helen et l'autre sur Plouer sur Rance.

Il s'agit de ruchers fixes sans transhumance avec des miellés de colza, pommier, ronce, tilleul, un peu d'acacia et du châtaignier.

Depuis juillet, la place du marché s'est encore étoffée avec l'arrivée de :

- Mme Boukhata Ryma et ses fruits.
- M.Le Forestier Gilles avec ses volailles de Saint-Maden.
- Mme Houitte qui nous propose ses crêpes et galettes.



Nous continuons à chercher de nouveaux producteurs locaux pour enrichir notre offre.

Les fleurs qui roulent

Bouquets - Compositions - Florales - Cadeaux
Mariages - Baptêmes - Deuils
Tél. 07 86 06 69 32
(sur les marchés ou sur commande)

Mme Jessica NOSLIER

Stéphane Traiteur

Montembault

Stéphane & Aurélie

72, Les Petites Landes - Léhon

07 88 73 88 82 - 06 38 54 65 50

Ils réalisent les baptêmes, les mariages, les anniversaires, les repas d'associations !
Formule au choix : Repas de l'apéritif au dessert ou l'apéritif ou le repas ou le dessert.
leur spécialité : les poêlons.

Armement Henri Chasle

14 rue de la Marne
35000 • Saint Malo

06 69 56 10 15

chasle.henri@gmail.com

Pêche réalisée sur le chalutier "Black Bass" en baie de Saint Malo, très strict sur la fraîcheur de mes produits, il s'engage à ne mettre à la vente que la marchandise pêchée la journée et la nuit précédente.

Les travaux sur la commune

Cimetière

Travaux de réfection des allées du cimetière avec réflexion sur la circulation alentours.

Les travaux consistent en un changement de revêtement des allées suite à l'interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires.

- Les allées en gravillons ont laissé place à un mélange terre/pierre engazonné d'une part et un pavage avec joints en gazon d'autre part.
- Les fontaines ont été changées, de nouvelles cavurnes mises en place.
- Un nouveau columbarium a pris place ainsi qu'un jardin du souvenir.
- Les plantations dans et aux alentours du cimetière seront effectuées à l'automne.
- L'accès au cimetière pour les piétons se fera désormais par le haut du cimetière uniquement afin d'éviter les stationnement le long de la route.
- Un abri couvert sera mis en place dans les semaines à venir à proximité immédiate de l'entrée du cimetière. Cet abri aura la double fonction de stocker les conteneurs et de préau en cas d'intempérie.

Nous en avons aussi profité pour mettre en place un ralentisseur sur la route principale avec rétrécissement de la chaussée afin de limiter la vitesse en entrée de bourg.

L'installation du gazon va prendre un peu de temps, il faudra s'habituer à ce nouvel environnement mais ce mode de gestion des cimetières est indispensable compte tenu des nouvelles réglementations. Vos interrogations sont légitimes et nous sommes là pour y répondre.



Travaux de voirie, réfection de chaussée

- Bourg : Rue du tertre et Le Bas Bourg : réfection de la chaussée.
- Campagne : Coëtquen, Le Plessix Gestil et Les Fouasses
- Travaux effectués par l'entreprise COLAS.
- Les travaux ont débuté fin juin pour une durée de 6 semaines.



Travaux Eaux Potable

- Travaux de réfection du réseau d'eau potable réalisés du 15 mai au 15 juillet secteur Trévallon.

Le Pump track

Le Pump Track est inspiré des tracés réalisés dans les années 70/80 par des pilotes de BMX.

C'est une boucle continue sur laquelle le vététiste peut évoluer sans pédaler. Il est possible d'atteindre une vitesse supérieure à 30Km/h en "pomper" sur les "creux", les bosses et les virages relevés du circuit.

Cet espace ludique, convivial et évolutif est accessible à tous sans distinction d'âge, de niveau ou de matériel.

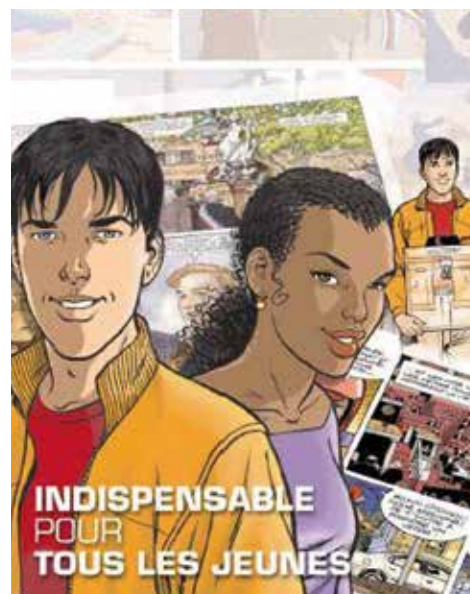
Le circuit est très prisé par nos jeunes (et moins jeunes), mais divers incidents ont lieu sur le pump track.

Il est rappelé que :

- Les enfants de moins de 12 ans doivent être impérativement accompagnés par un adulte
- Le port du casque est obligatoire. Des protections supplémentaires types genouillères et coudières sont vivement recommandées.
- Cet endroit est interdit aux cycles à moteur



Recensement Militaire



Le recensement est obligatoire ; il est à réaliser entre le jour du 16^{ème} anniversaire et la fin du 3^{ème} suivant.

Se présenter en mairie avec le livret de famille.

Opération argent de poche

La commune a mis en place le dispositif Argent de Poche qui permet à un jeune de 16 à 18 ans d'obtenir une indemnisation de 15€ en échange de 3h00 de travaux sur la commune. Outre le fait de mettre un peu d'argent de côté, cette opération permet de sensibiliser les jeunes sur le patrimoine communal et sur l'importance d'en prendre soin.

Les objectifs :

- Permettre aux jeunes d'acquérir une première expérience de travail.
- Valoriser aux yeux des adultes le travail effectué par les jeunes.
- Impliquer les jeunes dans l'amélioration de leur cadre de vie.
- Permettre aux agents de transférer leurs savoirs.

Le dispositif concerne cette année les jeunes né(e)s entre 2002 et 2004 et se déroulera sur le mois de juillet, août et les vacances de Toussaint.

Une première expérience enrichissante

DISPOSITIF

Argent de Poche

Pour les jeunes de 16 à 18 ans

15€ d'indemnité en contrepartie d'une aide de 3h00 pendant les vacances scolaires dans les différents services de la mairie.

Se renseigner à la Mairie au 02 96 83 21 55,
dossier d'inscription à retirer à l'accueil ou sur le site internet : www.saint-helen.fr

Enfance

Le retour de nos enfants vers le chemin de nos écoles.

École Publique Émilie et Germaine Tillion

L'école Emilie et Germaine TILLION a ouvert ses portes le 12 mai dernier pour une reprise progressive.

En coordination avec l'équipe municipale nous avons mis en place un accueil qui permettait le retour d'un plus grand nombre de nos élèves.

Comme il a fallu mettre en place un protocole sanitaire très strict, tous les élèves n'ont pas pu revenir tous les jours. Nous avons donc organisé des groupes d'accueil sur 2 jours :

Les lundis et mardis nous avons accueilli les GS/ CP, CE2 et CM1

Les jeudis et vendredis nous avons accueilli les MS, CE1 et CM2

Ce système a permis d'accueillir plus de 70% de nos effectifs.

L'aménagement des classes a dû être modifié afin de respecter les distances nécessaires entre les élèves, un balisage a été réalisé sur la cour et l'arrivée des élèves à l'école s'est déroulée de façon échelonnée pour éviter le brassage d'un trop important d'élèves.



Les familles qui avaient le choix de remettre leurs enfants à l'école ont accueilli très positivement ce dispositif et les élèves qui ont retrouvé le chemin de l'école ont manifesté un grand enthousiasme. Après 2 mois privés de leurs camarades ils étaient heureux de recréer le lien social avec leurs camarades et leurs enseignants. Pendant ce temps, les élèves restés à la maison ont continué à bénéficier de la continuité pédagogique à distance.

A partir du 8 juin, comme ce dispositif fonctionnait bien, nous avons pu élargir l'accueil et accueillir plus d'élèves.

Des élèves de PS par exemple, ont pu faire leur retour et actuellement tous les élèves des cycles 2 et 3 sont au complet 2 jours par semaine.



Nous remercions toutes les familles pour leur soutien et leur compréhension face à la situation dont nous avons dû faire face dans les écoles.

Nous espérons qu'un retour à la normale pourra avoir lieu à la rentrée en septembre.

Toute l'équipe enseignante souhaite de bonnes grandes vacances aux élèves et à leurs familles.

École Saint-Yves

Les élèves ont repris le chemin de l'école le 12 mai dernier avec 54% de l'effectif en mai et 72% en juin. En amont la directrice et l'équipe pédagogique ont effectué un intense travail de réflexion pour l'aménagement des horaires d'arrivée et de sortie pour chaque classe, sur les temps de récréations, des passages aux sanitaires, de l'hygiène et de la désinfection des locaux et du matériel dans les règles du protocole sanitaire.

Les enfants ont cours deux jours par semaine en présentiel et deux jours à distance.

Des aménagements ont été réalisés :



À l'extérieur de l'école, pour les parents un sens de circulation a été instauré. La cour a été repensée avec des espaces

d'attentes représentés par des cercles de peintures de couleurs différentes. Les couleurs signifient certaines actions de la journée comme par exemple : le cercle bleu sert d'attente pour aller aux sanitaires...



Des formes devant le portail permettent l'attente des camarades le matin ou des parents le soir.



Les classes ont été réaménagées en respectant la distanciation de 1 mètre entre chaque élève.



Tout cela en gardant à l'esprit que le ludique aide à l'apprentissage des gestes barrières.

Les enfants ont à disposition une boîte individuelle avec leur propre jouet, crayons. Les livres de l'école peuvent être empruntés. À leur retour ils sont désinfectés et restent une semaine en attente.

Le bilan de cette reprise particulière a été positif autant pour l'équipe pédagogique que pour les élèves. Les enfants respectent les gestes barrières et prennent plaisir à échanger leurs expériences vécues. La joie de se revoir et d'apprendre ensemble était au rendez-vous.

Amicale Laïque

Parents d'élèves de l'école publique

Comme l'ensemble des manifestations, la fête de l'école qui était programmée le dimanche 14 juin n'a pas pu être organisée.

Un container de récupération de papier (pas les cartons) est en place près du distributeur de baguettes.



Nous nous retrouverons après les vacances pour préparer les actions pour l'année scolaire 2020/2021.

Pêcherie

Ce rendez-vous initialement prévu le 17 mai a été notre première manifestation annulée. Les poissons ont ainsi profité durant quelques semaines de la quiétude de l'étang.

Activités

Yoga, Tai Chi et Gymnastique

Comme l'ensemble des activités sportives, la pratique du Yoga, du Tai Chi et de la gymnastique d'entretien ont dû s'arrêter durant le confinement.

Les activités reprendront à la rentrée sous la conduite de Bernard Gaudin. Pour tous renseignements, contactez Bernard au 06 71 64 79 66

L'association sera présente au Forum des Associations de Dinan les 5 et 6 septembre.

Les Pucés Couturières

La 7^{ème} édition de cette manifestation s'est déroulée le dimanche 7 février dernier dans la salle des fêtes. Les 22 exposants présents, venant de toute la Bretagne ont attiré de nombreuses et nombreux passionné(e)s des travaux et activités de couture et de tricot.

L'activité qui réunit les tricoteuses n'a pas encore repris, cela se fera à la rentrée de septembre.

Festival Les Esclaffades

C'est avec une immense déception que nous nous sommes vus contraints d'annuler la 18^{ème} édition des Esclaffades qui devait se dérouler les 27 et 28 juin.

Nous avons longtemps gardé espoir de voir la situation s'améliorer mais le discours du Président de la République, en date du 13 avril, a été très clair sur le sujet.



Sachez qu'en ces moments difficiles, notre soutien à l'égard des artistes reste plein et entier, ces artistes qui participent activement à la vie culturelle de nos territoires, en permettant chaque année au plus grand nombre d'assister à des spectacles de qualité. Les festivals et autres rendez-vous

estivaux participent grandement au mieux vivre ensemble des habitants et des visiteurs de nos villes et nos villages.

Nous tenons vivement à remercier nos fidèles bénévoles, nos partenaires publics et privés du public, le public qui nous a envoyé de nombreux messages d'amitié et de soutien.

Nous gardons enthousiasme et énergie en espérant vous retrouver toujours aussi nombreux et aussi souriants les 29 et 30 juin 2021 pour une nouvelle édition sous le soleil hélénais.



Afin de marquer la date du 27 juin qui aurait été l'ouverture du festival, nous avons organisé une vente de galettes-saucisses en soutien aux artistes et techniciens, intermittents du spectacle. 700 galettes-saucisses ont été distribuées dans la bonne humeur avec le plaisir de se retrouver malgré l'annulation.

Les Coët'Lutins

Depuis la dernière parution du bulletin municipal le coronavirus s'est invité dans nos vies et dans notre travail.

A ce jour, les sorties et activités, en dehors de notre domicile, sont suspendues.

Dès que les conditions sanitaires le permettront c'est avec un grand soulagement et beaucoup de plaisir que nous reprogrammerons nos rencontres mensuelles à la Maison des Lutins.

Dès à présent nous travaillons sur les prochaines activités qui seront proposées aux enfants pour une reprise en septembre.

Notre soirée théâtre, organisée par l'association, prévue le samedi 28 mars, a été annulée. Nous vous donnons donc rendez-vous l'an prochain et nous savons que nous pouvons compter sur votre soutien.



L'association **Les Coët'Lutins** ne peut que vous inviter à prendre soin de vous et des autres afin que chacun puisse traverser au mieux cet épisode inédit.

Bonne journée et merci à vous.
Sylvie BOURSICOT et Brigitte ROBIN

Associations

Les pêcheurs des Quintaines

2020 année particulière pour les pêcheurs, le programme annuel des lâchers et des pêcheries a été remis en cause bien entendu.

Cependant une quarantaine de pêcheurs a pu se retrouver depuis le 16 mai en respectant les gestes barrières, et un lâcher, réservé aux cartes annuelles, a eu lieu le jeudi 21 mai, mais les pêcheries ont dû être annulées.

La température de l'eau ne permet pas d'autres lâchers pour le moment mais ils reprendront dès septembre.

Les pêcheurs seront informés par voix de presse et via le compte facebook "Etang Des Quintaines"



Club Rance Coëtquen

Le club lance sa saison 2020-2021. Cette année l'équipe A évoluera en D2 district et l'équipe B, grâce à sa 2^{ème} place la saison dernière évoluera en D3 district. Au vue d'un effectif abondant (près de 50 licenciés), le club étudie la possibilité de lancer une 3^{ème} équipe sénior en D4 district.

Le club est toujours ouvert aux personnes désirant intégrer la structure, dirigeants, joueurs, arbitres ou bénévoles.

Contact: ROGER Nicolas : 06 50 07 59 39

ou PITEL Mickaël : 06 43 64 51 58



Société de chasse "La Hélénaise"

La saison s'est achevée en février 2020, le nombre de chasseurs est resté stable avec une moyenne de 35 chasseurs.

Au vue de la crise sanitaire connu récemment il n'y a pas eu d'assemblée générale, le bureau décidera d'une date qui sera communiquée aux chasseurs ultérieurement, ainsi que l'annulation de la pêche qui devait avoir lieu au mois de mai. Nous espérons courant septembre organiser un repas à emporter.

Les chasseurs remercient les propriétaires des parcelles sur la commune pour une activité plus accessible.

En souhaitant la reprise de la chasse en septembre.

Le président de chasse : philippe.saudrais@laposte.net

06.10.47.04.23



Club de l'Amitié 2020



Vous le savez, la pandémie provoquée par le Covid 19, n'a pas permis, pour les raisons sanitaires, de continuer les activités de notre Club comme auparavant. Ainsi, la poule au riz, pique-nique, boules bretonnes, réunion de club, etc., ont été mises en sommeil. Pour autant nous pensons à tous nos adhérents, et souhaitons que très bientôt, nous nous retrouvons tous avec le même bonheur qu'y hier.

Le bureau.

Bien-être et Talents



Atelier Gemme : Expression, Corps et voix

Mouvement et chant permettent de :

- Sortir de sa zone de confort
- Travailler l'estime et la confiance
- S'aimer dans sa globalité
- Evoluer à sa manière

+ d'info : 06.59.71.24.50

www.pauline-racine.com

Journées :
sam 18 juillet
sam 15 août

Demi-journées :
sam 1er août
dim 13 septembre
sam 26 septembre
sam 10 octobre

SAINT-HELEN
6km de Dinan (22)

Voyage Musical d'Adzila Yepa

Le Havre de Paix : 7 la basse lande - Saint-Hélen

vendredi 21 août à 19h00

Tous publics (10€ / 6€ <12 ans)

Sur réservation - info : 06 59 71 24 50

Réservations : [adzila0022.wixsite.com/yepa](https://www.wixsite.com/yepa)

(Photos et montage Dominique Vanoote)

A l'asso de la forêt

L'Asso de la Forêt outre le projet "Patira" est soucieuse de l'environnement de la commune.

L'orage du mercredi dix-sept juin a provoqué d'énormes dégâts sur Saint-Hélen et sur nos communes voisines. Avec pour conséquences, des coulées de boues et des inondations désastreuses dans plusieurs habitations, hameaux et voiries. (Photos et vidéos via Facebook L'Asso de la Forêt)



En effet, l'accumulation des eaux de ruissellement suite à ces précipitations abondantes ont prouvé que les capacités de drainage et d'infiltration de certaines zones sont insuffisantes pour évacuer les eaux reçues qui s'accumulent.



Pour ralentir le ruissellement et limiter les impacts, nous pourrions agir en favorisant le talutage, ainsi que la plantation de haies. Car, le saviez-vous ? Un mètre linéaire de haie sur talus peut stocker jusqu'à 7 mètres cubes d'eau !

Nous pourrions aussi réfléchir ensemble (et bien sûr, avec les agriculteurs) à ce qui pourrait être fait pour ralentir les méfaits de telles précipitations qui par leur importance amènent des quantités d'eau difficiles à contrôler. Pour exemple 1 millimètre d'eau dans un pluviomètre représente 1 litre d'eau par mètre carré autrement dit l'orage du mercredi 17 juin pour lequel nous avons enregistré entre 30 et 40 millimètres dans les pluviomètres représente entre 300 et

400 000 litres d'eau par ha de surface. Autant dire très difficile à maîtriser du fait de chute d'eau trop importante sur un temps très bref.

Aussi, la révision de certains systèmes d'évacuation des eaux pluviales par la commune peut apporter des solutions permettant de tempérer l'impact de ces phénomènes, phénomènes qui ne sont plus si rares malheureusement.

L'association ne prétend pas apporter des solutions miracles, juste une sensibilisation citoyenne et solidaire.

Enfin, je tiens à exprimer au nom de l'association, notre soutien et solidarité aux sinistrés.

Pour conclure, je vous laisse lire et méditer la légende du Colibri.

Un jour, dit la légende, il y eut un immense incendie de forêt. Tous les animaux terrifiés, atterrés, observaient impuissants le désastre. Seul le petit colibri s'activait, allant chercher quelques gouttes avec son bec pour les jeter sur le feu. Après un moment, le tatou, agacé par cette agitation dérisoire, lui dit : "Colibri ! Tu n'es pas fou ? Ce n'est pas avec ces gouttes d'eau que tu vas éteindre le feu !"

Et le colibri lui répondit : "Je le sais, mais je fais ma part."

En vous souhaitant à toutes et à tous un bel été.

Pour L'Asso de la Forêt, Corinne Gallée-Rabet

Calendrier des Fêtes 2^{ème} semestre 2020

(Sous réserve des conditions sanitaires)

Dates	Manifestations	Lieux
27 septembre	Repas AFC	Salle des fêtes
18 octobre	Repas du C.C.A.S	Salle des fêtes
24 octobre	Repas Réunionnais – Comité des fêtes	Salle des fêtes
28 octobre	Potée – Club de l'amitié	Salle des fêtes
14 et 15 novembre	Esclaff'jeux- Amicale laïque	Salle des fêtes
21 novembre	Tartiflette – OGE	Salle des fêtes
11 décembre	Arbre de Noël école publique – Amicale Laïque	Salle des fêtes
16 décembre	Repas de Noël – Club de l'amitié	Salle des fêtes
17 décembre	Goûter de Noël - APEL	Salle des fêtes

Appel à candidature

Les porteurs de projets associatifs sont invités à se présenter, en s'inscrivant auprès de la mairie avec une lettre.

Chaque appel à projet se traduit par la présentation d'une thématique et d'un cadre général ;

- Il précise les objectifs et les finalités et liste éventuellement les modalités souhaitées quant à la mise en œuvre du projet.

- Il décrit les critères de sélection des répondants : statut juridique, gouvernance, activité, situation financière...

- Un calendrier est également mentionné.

- Généralement, les lauréats sont choisis sur dossier par une commission.

Le Civisme

Travaux de bricolage et de jardinage.

Nous vous rappelons l'arrêté préfectoral du 27 février 1990 réglementant les bruits de voisinage.

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables :

de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h30

Les samedis :

de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Les dimanches et jours fériés :

de 10h00 à 12h00



Petites Annonces

Si vous avez des locations sur notre commune, des biens ou des services à proposer, veuillez nous faire parvenir par le biais de la mairie vos annonces. Elle seront insérées sur le site internet de la commune après validation de la commission communication.

Collecte des Déchets et du Verre

Rappel, le tri sélectif des déchets (sacs jaunes) s'étend désormais aux "petits" aluminium, capsules de lait et de yaourts, barquettes, capsules de café..., des déchets particulièrement polluants.

Pensez-y dans vos prochains tris.



Des points d'apports volontaires :

- verre et papier rue du chêne des forts – parking du terrain de foot
- verre uniquement à la ville es boues – direction Saint-Pierre de Plesguen
- Verre uniquement à Trévallon
- Verre uniquement à Coëtquen

Les bouteilles, les pots alimentaires et les bocaux doivent être portés au conteneur verre une fois les bouchons, capsules et couvercles enlevés.

Tous les autres verres (ampoules, tubes néon, verres à boire, vitrocéramiques, Pyrex, miroir, vaisselle cassée...) sont à déposer en déchetterie.

Réglementation du brûlage des déchets verts.

Dans les Côtes d'Armor, il est interdit toute l'année, l'incinération des déchets verts par les particuliers, les collectivités territoriales, les entreprises d'espaces verts et de paysage (sauf les exploitants agricoles sous certaines conditions avec demande d'autorisation). La loi en vigueur du Grenelle de l'environnement stipule que le brûlage des déchets verts peut être à l'origine de troubles de voisinage générés par les odeurs et la fumée, nuit à l'environnement et à la santé et peut être la cause de propagation d'incendie. En plus, il est la source d'émission importante de substances polluantes. Les infractions sont passibles de sanctions prévues aux dispositions des codes pénal et forestier. Pour vos déchets verts pensez au dépôt en déchetterie, au paillage et au compostage !

Chiens Errants

Comme tout animal, le chien peut, par son comportement, causer des dommages à autrui. En conséquence, il requiert une certaine attention de son maître ou de toute personne chargée de sa surveillance. Bien sûr, on peut penser que tout le monde sera d'accord avec cette affirmation... sauf que certains propriétaires ont du mal à se l'appliquer à eux-mêmes !

Il convient donc de rappeler qu'un animal est considéré être en état de divagation dès lors qu'il se trouve hors de la propriété de son maître, et hors de sa surveillance, et de son contrôle.



Nous appelons donc les propriétaires de chiens à faire preuve de la plus grande vigilance pour éviter que ceux-ci ne s'échappent et divaguent dans la commune.

En effet, même si ces animaux ne sont pas agressifs ou dangereux, ils peuvent par leur seule présence sans surveillance, inquiéter des enfants, des personnes âgées, des joggeurs ou des cyclistes qui se promènent.

Nous comptons sur votre civisme et votre responsabilité.

Histoire de Saint-Hélen

Dans nos futurs bulletins nous aimerions introduire un peu d'histoire sur la commune. Pour cela nous avons besoin de votre aide. Si toutefois vous possédez des photos de bâtiment, des photos de classe, une histoire à nous raconter. Merci de faire parvenir ces informations auprès de la mairie.

Remerciements

La mairie, et plus particulièrement les agents recenseurs, remercient les habitants pour leur accueil et leur participation dans le cadre du recensement de la population.

Mmes Berhault Nadine, Massé Corinne et Rousvoal Isabelle.

HEURES D'OUVERTURE

Déchetterie de Conillé

02.96.88.23.22

Ouverture

lundi - mardi - vendredi - samedi

Horaires

8h45 - 12h30 et 14h00 - 17h45

Discours de Mme le Maire à l'issue de son élection.

Mesdames et messieurs les élus,
Le moment que nous vivons aujourd'hui est un moment fort et un moment singulier, bien qu'il soit en huis clos en raison du coronavirus.

Je tiens tout d'abord à vous remercier de la confiance que vous venez d'exprimer en me confiant la responsabilité de maire de Saint Hélien pour les six prochaines années. C'est un très beau mandat, celui de la proximité, du contact, de l'action concrète et des réalisations qui se voient et qui se touchent.

C'est une grande émotion personnelle mais ce sentiment que je ressens est également une émotion collective. Je veux m'adresser ici à l'ensemble de l'équipe qui se trouve autour de moi.

Je veux leur témoigner ma reconnaissance pour le travail effectué ensemble tout au long de la campagne électorale. C'est une équipe qui a su montrer sa solidité, son engagement et son humanité. Aujourd'hui elle a hâte de mettre ses compétences, son énergie collective au service de notre commune. Nous avons beaucoup à apprendre, mais vous pouvez être certains du dévouement de ceux qui dorénavant vont vous servir.

Aujourd'hui je ne suis plus une tête de liste mais le maire de Saint Hélien.

- Un maire qui sera disponible, accessible, à l'écoute de chacun
- un maire qui donnera un nouveau visage à Saint Hélien par la dynamisation du commerce local, éventuellement d'un marché basé sur le circuit court, concernant les jeunes l'installation d'un city-stade et autres jeux,
- un maire qui fera revivre sa forêt par la réhabilitation de chemins forestiers...
- un maire de la solidarité et du vivre ensemble.

L'écharpe tricolore que je porterai avec beaucoup de fierté et d'humilité représente pour moi la devise de la France : liberté, égalité, fraternité.

Mais l'importance de la tâche à accomplir et les devoirs envers les citoyens seront partagés avec trois adjoints, six conseillers délégués et cinq conseillers municipaux qui forment le nouveau conseil municipal.

Être élu est un engagement à dimension humaine où l'humain est au centre de tout. Mais je ne serais pas là, nous ne serions pas là aujourd'hui sans les votes des héliennais qui ont cru en nous. Je tenais, encore une fois à les remercier infiniment. Nous avons bien entendu leurs attentes et leurs besoins auxquels nous essaierons de répondre au mieux.

Enfin, je voulais dire à nos adversaires de l'élection, qu'ils ont un rôle essentiel à jouer dans cette enceinte municipale. Leur libre expression sera naturellement garantie et je serai attentive à leurs remarques et à leurs propositions. En effet nous formons un conseil de 15 élus désormais.

Enfin je voudrais dire que Saint-Hélien appartient à tout le monde. Nous en sommes tous, à titres différents, les garants. Nous y veillerons.

Marie-Christine PINARD

